



Ai-je le droit de demander un regroupement familiale sur place

Par **dija alit**, le **04/11/2009** à **21:17**

Bonjour, je suis malienne residant en france depuis 3ans sans papiers rnJe suis rentrée en france par visa touristique le 21juin 2006, avant sa mon mari avait déposé un regroupement familliale (on devait avoir la réponse dans les mois suivant ma venue). Je suis venue en attendant la réponse qui a finalement était négative. rnJuste avant que mon visa se termine je suis tombée enceinte et plus rentournée au mali. rnEn ce moment mon mari etait étudiant et on s'est dit si je retourne alors que mon visa etait expiré ils ne me donneraient plus un autre visa vu que je ne me suis pas prsentée au consulat làba.rnEt par la suite ma fille est née et mon mari a soutenu sa thèse en biochimie on avait prévu que j'allai retourné et quon redépose un regroupement familliale mais comme mon mari n'avait qu'un cdd d'un ans quils vont pas accepter pour le cdd et là il vient de terminer son cdd de post doctorant et la seule solution qui nous reste cest d'encore attendre quil trouve un boulot de cdi et quon retourne au mali ma fille et moi pour redeposer un autre regroupement rnvoilà ma question est, est ce quil ya d'autres démarches queje peux faire pour être régulariser sur placernmerci de me répondre

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **11:14**

[fluo]Service juridique ADATE[/fluo]rn5, place Sainte-Claire 38000 Grenoblerntél. : 04 76 44 92 71 • fax : 04 76 63 80 10rnservice.juridique@adate.orgnrnBonjour, obtenir votre régularisation va etre très difficile, vous ne travaillez pas, en situation irrégulière, votre conjoint à un cdd, contactez le service juridique de l'Association ADATE, ils vous aideront si une solution existe, courage à vous, bonne journée.